
Adresse de la société populaire de Puy qui annonce avoir équipé 8 cavaliers avec les communes de Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Puy qui annonce avoir équipé 8 cavaliers avec les communes de Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 581-582;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31315_t1_0581_0000_33

Fichier pdf généré le 22/01/2023

grand intérêt les expressions de vos sentimens à son égard, et vous invite à sa séance (1).

43

Mention honorable, insertion au bulletin de l'adresse et de la réponse du président.

38

Le citoyen Campmas, député du département du Tarn, offre son sabre pour les défenseurs de la patrie (2).

39

Le citoyen Muller, employé des postes à l'armée du Rhin, envoie à la Convention 50 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans coalisés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

40

Les officiers de santé de l'hôpital militaire de Morlaix félicitent la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises; ils annoncent que, depuis le commencement de la guerre, ils entretiennent les familles de deux défenseurs de la patrie, et qu'ils continueront jusqu'à la paix. Ils envoient 600 liv. pour le premier guerrier qui sera blessé à la prochaine reprise de Valenciennes et de Condé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

41

Le directoire du district de la Ferté envoie à la Convention une somme de 25 liv., déposée, pour les frais de la guerre, par les citoyens Lecomte, Laborde et Jalon, de la commune de Saint-Jean-des-Echelles.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

42

La société populaire de Pierre (6) annonce que les citoyens de cette commune, après avoir brisé les hochets du fanatisme, ont consacré leur temple à la raison, et qu'ils ont chargé à la diligence de Dijon une caisse de chemises, habits et souliers pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

L'agent national de Brest (1) fait don à la patrie d'une somme de 2.350 liv., que des particuliers pour lesquels il a acquis des domaines nationaux, lui ont donnée pour ses honoraires, fixés au vingtième de l'adjudication.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

44

Le citoyen Pierre Bois, ci-devant prêtre (3), annonce qu'il a abandonné depuis longtemps ses fonctions pour combattre les satellites du despotisme; il offre à la patrie une croix, une bague et un cœur en or.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

45

La société régénérée des jacobins de Commune-d'Armes fait passer à la Convention une somme de 300 liv., offerte par le citoyen Thiolière de Lille, qui s'est engagé à fournir pareille somme tous les mois, tant que la guerre durera; il a déjà fait un premier envoi il y a un mois.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

46

La société populaire du Puy fait passer 70 liv. de charpie pour les défenseurs de la patrie; elle annonce qu'aidée des communes de Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, elle a monté huit cavaliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Le Puy, s.d.] (7).

« Législateurs,

Tandis que tous vos momens sont consacrés au grand objet du bonheur de l'humanité et que le comité de Salut public poursuit ses pénibles travaux pour assurer le succès de nos armes et le triomphe de la Liberté sur la tyrannie; la Société populaire du Puy s'occupe sans relâche de seconder les glorieux efforts des représentans d'un grand peuple. Oui, Législateurs, éclairer nos concitoyens, les embraser du feu sacré de l'amour de la Patrie, combattre avec les armes de la raison le délire du fanatisme, concourir de nos moyens à la destruction des despotes coalisés, tel est l'objet de notre sollicitude et de nos efforts.

(1) Il s'agirait de Vatin, ingénieur des bâtimens civils.

(2) P.V., XXXIII, 387 et 499.

(3) Et son épouse, de Pézenas.

(4) P.V., XXXIII, 388 et 499.

(5) Id.

(6) P.V., XXXIII, 388.

(7) C 295, pl. 994, p. 20.

(1) Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t); Débats, n^o 552, p. 85.

(2) P.V., XXXIII, 387.

(3) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(4) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(5) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(6) Chef-lieu de canton, dist. de Louhans (S.-et-L.).

(7) P.V., XXXIII, 387 et 498. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

Nos frères, les républicains de Lille, nous avoient instruits que la charpie étant un des principaux moyens employés pour la guérison des blessures, il étoit important que les hospices militaires à portée des armées en fussent pourvus abondamment, afin que nos frères combattans ne fussent pas exposés à être privés de cette ressource. Aussitôt il fut fait une collecte de linges usés, et l'occupation manuelle des citoyennes qui ornent nos séances, fut de les effiler et de les convertir en charpie. Nous avons eu dernièrement la satisfaction d'en faire un envoi de 70 livres et de quelques bandes à l'armée des Pyrénées-Orientales. Un second envoi lui succèdera bientôt.

La Société populaire de Franciade fit une offrande à la Patrie de cavaliers montés et équipés. Elle nous en fit part. C'en fut assez pour que nous imitassions son exemple. Une souscription fut ouverte dans le sein de la Société, et à l'instant les dons s'accroissent. Ceux qui occupent nos tribunes voulurent y concourir, et jusqu'au citoyen peu aisé, tous s'empressèrent d'y prendre part. Une collecte volontaire dans l'étendue de la commune grossit encore l'offrande; enfin plusieurs des Sociétés affiliées du district du Puy, telles que Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, versèrent dans nos mains le produit d'une semblable collecte, faite dans leurs communes respectives sur notre invitation.

Ces différens dons réunis ont suffi pour nous donner les moyens de monter et équiper 8 cavaliers. Ils sont prêts à partir. C'est là notre offrande à la Patrie. Ils ont juré au milieu de nous, qu'ils ne reviendront dans leurs foyers qu'après avoir terrassé les tyrans et leurs satellites; et leur serment, nous n'en doutons pas, ne sera pas vain.»

LEVAYER (*présid.*), FINAGUET (*secrét.*), ARNAUD (*secrét.*).

47

La société populaire de Montfaucon (1) fait hommage à la Convention d'un cavalier monté, équipé et prêt à partir.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montfaucon, s.d.] (3).

« Citoyens législateurs,

La source de nos maux est donc enfin tarie ! Vous avez foudroyé ces monstres dangereux qui, depuis des siècles entiers, affligoient l'humanité. La tyrannie assise sur le trône, le fanatisme placé sur les autels, avoient enfanté tous les crimes et propagé toutes les erreurs. En vain les traits étincelants de la philosophie; en vain le flambeau de la raison montrèrent à l'homme la carrière sublime qu'il avoit à parcourir; des préjugés sans nombre, d'humiliantes habitudes, une langueur mortelle, fruit ordinaire d'un long esclavage le retenoient dans l'assoupissement le plus honteux. Fermes sur le roc escarpé de

la liberté, du sein même des orages et du tumulte votre voix s'est fait entendre et la foudre partie du haut de la montagne a renversé le trône, exterminé le fanatisme, anéanti les traîtres et rendu l'homme à sa première dignité. Le feu électrique que vous avez communiqué à la nation entière a produit des héros, ils ont chassé du sol de la République cette horde barbare d'esclaves étrangers; ils ont réduit et puni ces communes rebelles qui ne rougissoient pas de demander de nouveaux fers. Poursuivez législateurs, consommez cet ouvrage immortel que vous avez si heureusement avancé. Achevez cet édifice imposant qui doit faire l'admiration de l'univers et assurer sa félicité. Comptez sur notre zèle pour le maintien et l'exécution des loix que vous nous avez données. Nous ne voulons d'autre temple que celui de la raison, d'autre autel que celui de la patrie, d'autre oracle que celui de la Montagne. Nous n'avons plus de prêtres, ils sont hommes et citoyens. Nos églises sont fermées et l'argenterie sacerdotale qu'elles receloient a grossi le trésor de la nation. Chaque décade le seul temple de la raison est ouvert. Là, le citoyen éclairé développe à ses frères ces grands principes de l'homme, ces traits précieux de la morale unique, universelle que des siècles de corruption et d'esclavage n'ont pu effacer de son cœur; là, chaque décade nous prêchons l'amour de la vertu, le soulagement de nos semblables, le respect des propriétés; là enfin nous prenons lecture de vos sages décrets et nous apprenons à vous aimer et à vous admirer.

La société populaire de notre canton en reconnaissance de vos glorieux travaux vous fait hommage d'un cavalier qu'elle a monté, armé et équipé. Faut-il faire de nouveaux efforts? Parlez, Législateurs, et les vrais sans-culottes de Montfaucon sont prêts à tout sacrifier comme à braver tous les dangers, fiers de vivre et de mourir pour le salut de la République.»

MOUROND (*présid.*), SASSION (*secrét.*), Cassius HEIM (*secrét.*).

P.S. — La société a vu avec satisfaction la générale résolution que vous avez prise de continuer la guerre jusqu'à l'anéantissement entier des tyrans et de leurs suppôts.

48

La société des sans-culottes de Pont-Croix fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune le second décade de pluviôse; elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pont-Croix, 8 vent. II] (2).

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort. Vive la Montagne !

« Citoyen Président,

Sur le procès-verbal ci-joint, tu verras que nous sommes raisonnables.

(1) H^{te}-Loire.

(2) P.V., XXXIII, 388. J. Sablier, n° 1203.

(3) C 295, pl. 994, p. 22.

(1) P.V., XXXIII, 388. Bⁱⁿ 27 vent. (suppl.).

(2) C 294, pl. 982, p. 22,23.